

Règlement d'utilisation de résine en handball au CST

Principe

L'utilisation de résine pour la pratique sportive du handball n'est pas autorisée au CST, qui peut néanmoins accorder des dérogations aux équipes nationales.

Dérogation

Toute demande de dérogation doit être transmise avant toute utilisation au coordinateur sportif.

L'utilisation de résine peut être autorisée à Losone si le groupe occupe toujours la même salle.

A Gordola, à Minusio et à Tenero, en revanche, l'usage est dans tous les cas strictement interdit. Il est impératif d'utiliser uniquement les ballons fournis par le CST.

Produit

Seul le produit «Intense Grip» est autorisé à l'OFSP / au CST. Celui-ci est mis gracieusement à disposition et peut être obtenu au dépôt du CST.

Nettoyage

Le groupe qui utilise la résine se verra facturer 350 francs pour les frais de nettoyage qui en découlent. Ledit groupe peut toutefois, à condition que cela ait été convenu au préalable, procéder lui-même au nettoyage de la salle moyennant un produit fourni par le CST. Le cas échéant, il ne devra s'acquitter d'aucuns frais supplémentaires, à moins que la salle ne requiert un nettoyage complémentaire, auquel cas la facture se montera au maximum à 350 francs.



Photo: Ralph Heksch